

Cahier des charges

1. Le contexte de l'étude :

- L'axe Est Ouest se compose de la RD 66^e (route de Massieux) et de la VC 1 (route du Bois Ravat). Il s'agit d'une zone fortement urbanisée à sécuriser.
- De nombreux enfants piétons cyclistes (école collège) empruntent cet axe sur lequel est située l'Ecole avec le City Stade, le local des jeunes, l'arrêt des cars.
- Le projet de pistes cyclables de la Communauté de Communes Saône Vallée emprunte cet axe.
- Ce projet bénéficiera du Fonds de concours de la CCSV
- La volonté du Conseil Municipal est de favoriser et sécuriser des modes de déplacement doux, de réduire la vitesse des véhicules.
- Cet axe est également concerné par un programme de mise en séparatif de l'assainissement par la Communauté de Communes.

2. Les objectifs de l'étude :

Il s'agira, à partir d'un diagnostic prenant en compte les contraintes liées aux arrêts aménagés des cars (lignes scolaires et régulières), à la circulation des piétons, des cyclistes (programme de pistes cyclables de la CCSV), des voitures, des engins agricoles, en liaison avec la Direction des routes du Conseil Général pour la RD 66^e d'étudier la faisabilité de l'aménagement et de :

- proposer une simulation d'aménagement (espaces piétons, cyclistes, véhicules sécurisés) et des variantes accompagnées d'une estimation de leur coût.
- présenter les avantages et les inconvénients de l'aménagement au maître d'ouvrage en prenant notamment comme critères le coût de l'aménagement, la nécessité ou non d'acquisitions foncières, la durée prévisible du chantier d'exécution, le niveau de sécurisation des différents flux.
- poursuivre l'étude en rédigeant le Dossier de Consultation des Entreprises pour la réalisation des travaux du scénario choisi.

3. La méthodologie envisagée

- Liaison constante avec la Direction des routes du Conseil Général (Agence Val de Saône-Bresse) pour la partie RD66e, la CCSV pour les pistes cyclables et l'assainissement, et le SIEA pour la fibre optique
- Réunions avec les élus pour présenter l'avancement de l'étude.
- Délimitation géographique : La carte jointe en annexe précise l'implantation de la zone d'étude.
- Connaissance et détermination des flux circulatoires :

Il conviendra au préalable de recueillir des données sur les flux circulatoires et de les prendre en compte dans l'aménagement : pour la RD 66 e, statistiques du Conseil Général, **pour la Route Communale du Bois Ravat ; l'étude intégrera le ou les comptages nécessaires .**

- Les documents et études mis à disposition : Statistiques circulation RD66e, Schéma des pistes cyclables CCSV, Etude hydraulique d'assainissement pluvial du secteur Morancé (annexe PLU), Fichiers informatiques exportés du logiciel SIG Editop ,Schéma directeur d'assainissement de la CCSV

4. Le déroulement de la mission

Tranche 2009-2010 : réalisation de l'étude.

Tranche 2010-2011 : réalisation du Dossier de Consultation , appel d'offres, suivi du chantier.

5. Le contenu de la proposition

- Cahier des charges signé et bordereau des prix décomposés par phase (Tranche ferme / tranche conditionnelle) valant acte d'engagement.
- Références d'études similaires du Bureau d'Etudes et références des personnes effectivement chargées de la mission.
- Calendrier prévisionnel des différentes phases.

6. Les critères de choix

- Offre économique 40 %
- Valeur technique 30 %
- Délais de réalisation de l'étude 30 %

7. Contact :

- Mairie de CIVRIEUX :
Roger CHORIER, Adjoint Urbanisme Aménagement.
Roger.chorier@aliceadsl.fr Tél 06 13 82 52 77
- Direction des routes du Conseil Général :
Agence Val de Saône – Bresse ZI de Laiz 01290 Laiz
Responsable d'Agence : Alain GUILLET - Tél 03 85 23 87 81
- Communauté de Communes Saône Vallée – Tél 04 74 08 97 66
Serge MAURATH (pistes cyclables ; assainissement)

Lu et approuvé par l'entrepreneur soussigné

Vu et approuvé par le Maître d'Ouvrage

Monsieur.....

La personne responsable du Marché

A....., le.....

A....., le.....